

# **COMPTE-RENDU DES DECISIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 11 mai 2021**

Nombre de conseillers en exercice	13
Présents	12
Votants	12
Date de convocation	06.05.2021

**Étaient présent.e.s :** 12 : Mesdames ANTONIO Séverine ; GARCIA Dominique ; PILLAZ Emilie ; RUIS Aurélie ; TOUZET Kathrine ; VIDAL Patricia.

Messieurs BEL Damien ; COTELLE Romain ; DOLCI Jérémie ; QUILES Joseph ; RUIS Laurent ; TESTE Pierre.

**Était absent :** 01 : RANDY Bernard.

---

### **Information importante sur la publication des comptes rendus :**

Suite à l'audit réalisé pour la mise en place du RGPD (règlement général sur la protection des données), nous ne pourrons plus, même si c'était le choix du conseil en début de mandat, diffuser les comptes rendus détaillés sur le site internet de la commune. Seules les décisions (délibérations) pourront être publiées.

Cependant, pour les personnes qui le souhaitent, les comptes-rendus détaillés pourront toujours être consultés en mairie après signature du registre de consultation.

---

L'an deux mil vingt et un, le 11 mai le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni, à la salle du champ, sous la présidence de Mr. QUILES Joseph, maire.

Le quorum étant atteint, la séance du conseil municipal est ouverte à 20 heures 30.

Il est rappelé qu'en raison des conditions sanitaires liées à la Covid-19, la séance se tiendra à huis clos.

### **ADMINISTRATION GENERALE**

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Damien Bel a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### **Ajout de deux points à l'ordre du jour :**

<b>DÉLIBÉRATION N° 2021-34</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b> Ajout de 2 points à l'ordre du jour
--------------------------------	---

Avant de commencer la séance, Mr le maire fait part de son souhait d'ajouter deux points à l'ordre du jour concernant :

- TE38 – Validation des travaux et plan de financement pour l'ajout de deux projecteurs sur le parking de l'auberge
- Embauche d'un agent technique polyvalent en remplacement de l'agent titulaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

par :    12 voix POUR            0 voix CONTRE            0 ABSTENTION

- Accepte l'ajout de ces deux points à l'ordre du jour

### **Approbation Procès-verbal :**

Le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils souhaitent formuler des observations sur le procès-verbal de la réunion du 6 avril 2021.

En l'absence d'observation, le maire conclut que le compte-rendu est adopté.

**Décisions prises par le Maire** : Information est donnée sur les décisions prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal, dans le cadre de ses délégations données en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT par délibération n° 2020-18 du 7 juillet 2020.

**Contrat de travail à durée déterminée pour un agent technique polyvalent :**

<b>DÉLIBÉRATION N° 2021-35</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES</b> Embauche d'un agent contractuel
--------------------------------	---

Romain Cotelle indique que le contrat d'interim de Franck Bajard arrive au terme des 3 mois. Vu son travail, ses compétences, son comportement irréprochable et considérant l'évolution de la situation de l'agent titulaire, il est proposé au conseil, afin d'assurer la continuité des services, de recruter Franck Bajard pour une durée d'un an, à temps plein et sur la base de 1 500 € net.

Le maire sollicite l'avis du conseil municipal sur le recrutement de Franck Bajard pour assurer le remplacement de l'agent titulaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

par : 12 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

- Accepte de recruter Franck Bajard, en tant qu'agent technique polyvalent à temps complet, pour un CDD d'une année.

**TE 38 – Travaux sur le réseau d'éclairage public avec l'ajout de 2 projecteurs sur le parking derrière l'auberge** : Le maire rappelle que ce point a été rajouté à l'ordre du jour en début de séance.

<b>DÉLIBÉRATION N° 2021-36</b>	<b>VOIRIE - RESEAUX</b> <b>TE38 - Eclairage public - ajout de 2 projecteurs Parking derrière l'auberge</b>
--------------------------------	---

Romain Cotelle explique que suite aux travaux de rénovation de l'ancienne grange et de l'enlèvement du branchement sur façade, l'ancien éclairage public du parking derrière l'auberge n'a pas pu être réinstallé et n'est donc plus référencé dans le réseau d'éclairage du TE38.

Les travaux vont donc être inscrits sur la maintenance du poteau voisin et permettront le raccordement au réseau, la mise en place de luminaires plus puissants permettant une emprise plus importante sur le parking et l'installation d'une minuterie gérable au poteau.

Les travaux pourront ainsi bénéficier d'une subvention de 70% ce qui est très intéressant. Sur un coût des travaux estimés à 8 768.85 € HT, 2 630.66 € resteront à charge de la commune.

Le maire rappelle qu'il est important de sécuriser ce parking pour que les randonneurs et clients des commerces l'utilisent le plus possible.

Le conseil municipal est donc sollicité pour savoir s'il souhaite réaliser ces travaux.

Romain Cotelle rappelle qu'un montant avait été prévu pour la reprise des concessions au cimetière représentant le tiers d'une dépense globale échelonnée sur 3 ans.

Il suggère de prioriser les travaux d'éclairage public et de décaler d'une année la reprise des concessions. La procédure de reprise des concessions est souvent engagée parce qu'il manque de place dans le cimetière et ce n'est pas notre cas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

par : 12 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

- Décide de décaler d'une année la procédure de reprise des concessions au cimetière
- Valide les travaux et le plan de financement correspondant pour l'ajout de deux projecteurs sur le parking derrière l'auberge.

**DÉLIBÉRATION N° 2021-37****COMMERCE**

Demande emplacement d'un commerce ambulancier pour activité pâtisserie

Le maire informe le conseil de la demande présentée par Mme Christelle LEON pour l'obtention d'un emplacement sur la place Rouvière, les mardis et/ou vendredi de 16h à 20h et les dimanches de 9h à 13h, pour son activité de Pâtisserie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- par : 12 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION
- donne son accord pour l'utilisation d'un emplacement sur la voie publique par Mme LEON, dans le cadre de son activité de pâtisserie, le dimanche de 9h à 13h.
  - autorise le maire à signer la convention d'utilisation d'un emplacement sur la voie publique

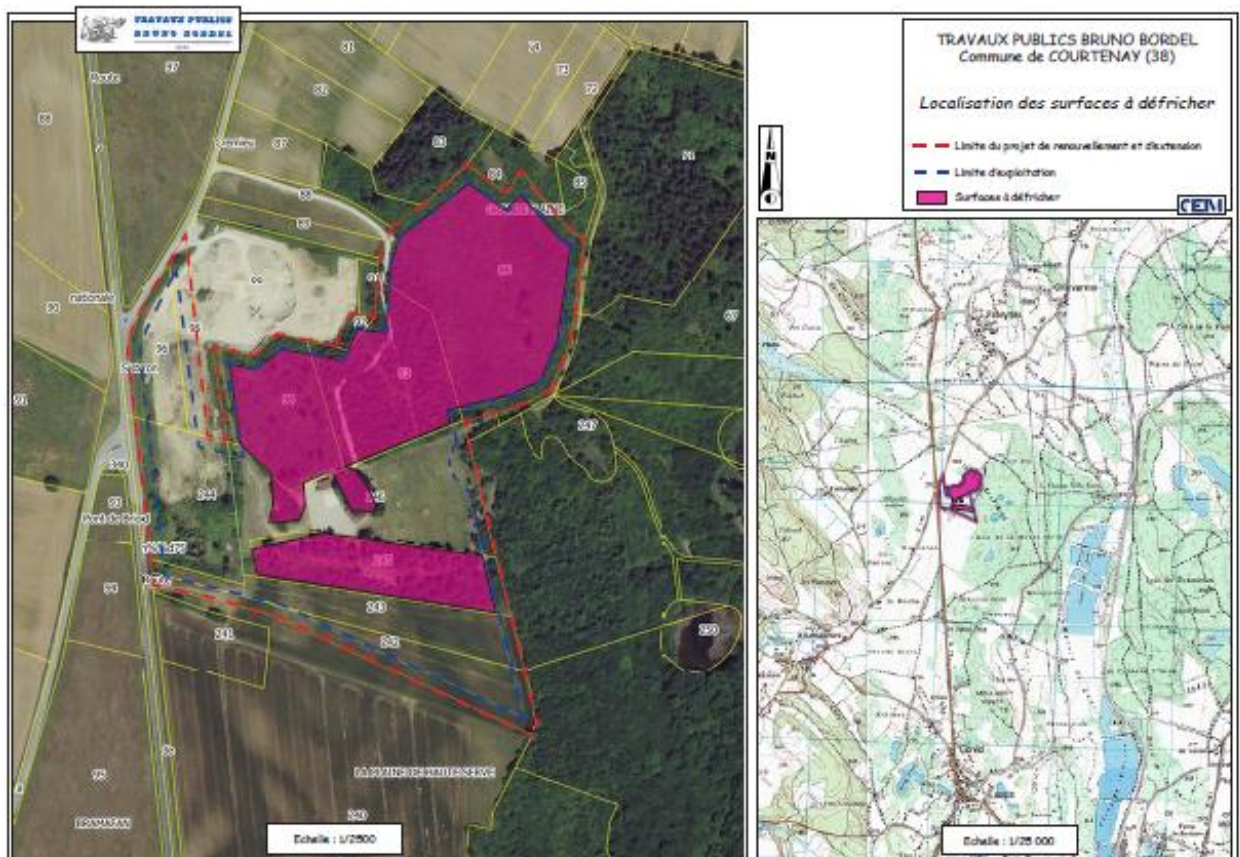
**DÉLIBÉRATION N° 2021-38****INSTALLATIONS CLASSEES****Demande de renouvellement et d'extension d'exploitation de la carrière au lieu-dit « grande plaine » à Courtenay par la SARL Bruno BORDEL**

Le maire indique que la Préfecture de l'Isère nous a informé de l'ouverture d'une enquête publique, sur la commune de Courtenay, à compter du 12 avril jusqu'au 17 mai 2021, sur la demande présentée par la Sarl Bruno BORDEL en vue de procéder au renouvellement et à l'extension de l'autorisation d'exploitation de la carrière située sur la Commune de Courtenay, au lieu-dit « Grande plaine ».

En tant que commune limitrophe, la commune doit rendre un avis sur cette demande.

Pierre Teste précise que l'association Lo Parvi regarde avec beaucoup d'attention tous ces dossiers qui peuvent avoir une incidence environnementale.

Sur cette demande, l'emplacement de la carrière ne posera pas problème compte-tenu de sa localisation par rapport à la ressource en eau de Courtenay.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

par : 12 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

- donne un avis favorable à la demande de renouvellement et d'extension de l'autorisation d'exploitation de la carrière de « Grande plaine » par la Ste Bruno BORDEL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15

Prochaine réunion du conseil municipal : Mardi 1<sup>er</sup> juin 2021

## FEUILLET DE CLÔTURE

N° délibération	Service	Objet	N° page
2021-34	ADMINISTRATION GENERALE	Ajout de 2 points à l'ordre du jour	62
2021-35	RESSOURCES HUMAINES	Embauche d'un agent technique contractuel	64
2021-36	VOIRIE-RESEAUX	TE38 – Ajout de 2 projecteurs Parking auberge	65
2021-37	COMMERCES	Emplacement d'un commerce ambulant pour activité pâtisserie	69
2021-38	INSTALLATIONS CLASSEES	Renouvellement et extension d'exploitation de la carrière au lieudit « grande plaine » à Courtenay par la SARL Bruno BORDEL	70